



## COMMUNIQUE DE PRESS

### **Les partenaires de la Concertation belge de la Chaîne agroalimentaire atteignent un accord au sujet d'une aide aux secteurs en crise**

#### **Un fait unique en Europe**

Aujourd'hui, les partenaires de la Concertation belge de la chaîne agroalimentaire ont conclu des accords afin de contribuer à atténuer la crise au sein du secteur porcin et du secteur laitier. Le point essentiel de l'accord réside en la création d'un mécanisme de stabilisation par secteur grâce auquel la volatilité des revenus au sein des secteurs concernés peut être atténuée. Eu égard à la crise profonde dans laquelle se trouvent les secteurs concernés, une aide directe unique est fournie à court terme aux producteurs laitiers et aux producteurs porcins. En même temps, la base d'un mécanisme de stabilisation par secteur plus durable auquel tous les maillons de la chaîne agroalimentaire collaboreront est établie. Les partenaires de la concertation de la chaîne demandent aux autorités compétentes, sur le plan fédéral et régional, de participer à cette initiative qui constitue un fait unique au sein de l'UE.

#### **Court terme : aide temporaire pour les secteurs laitier et porcin**

Le SPF Economie a étroitement collaboré lors des négociations et a fourni des chiffres de base objectifs pour calculer la perte subie par les agriculteurs et l'impact possible de la mesure. L'aide allouée est le résultat d'une concertation et compense partiellement la perte subie par les agriculteurs. L'accord sera soumis pour approbation à l'Autorité belge de la concurrence.

On travaille à court terme à une aide temporaire et directe aux producteurs de porcs et aux producteurs laitiers. Cette aide sera essentiellement financée via une petite augmentation de prix temporaire sur une série de produits laitiers et porcins. L'aide sera substantielle dans les exploitations agricoles concernées et aidera à atténuer les conséquences de la crise.

En ce qui concerne la production laitière, un complément sur le prix du lait est alloué – en analogie avec une mesure similaire prise en 2009 – à hauteur de 2,7 eurocents le litre du quota laitier dont disposait une exploitation laitière dans le passé. Un régime particulier est prévu pour les jeunes qui ont débuté la production depuis lors. Les organismes de paiement régionaux assureront la perception du paiement, les entreprises laitières verseront l'aide mensuellement pendant six mois. Le montant total qui sera alloué de cette façon est estimé à 46 millions d'euros.

En ce qui concerne l'élevage porcin, une aide est allouée pour les exploitations de porcs d'élevage sous la forme d'un montant forfaitaire par truie présente. L'aide sera également limitée à une période de six mois. Les partenaires de la concertation de la chaîne se sont engagés à prévoir un montant de 30 millions d'euros pour cette mesure, dont 24 millions d'euros ont déjà été identifiés. Au cours des semaines à venir, les partenaires de la concertation de la chaîne poursuivront leurs travaux afin d'arriver à une enveloppe de 30 millions d'euros. Dans le secteur porcin, il n'existe pas de précédent. L'élaboration du système d'aide et de perception pour le secteur porcin sera





approfondie au cours des prochaines semaines par les partenaires de la concertation de la chaîne. Ils demandent aux autorités compétentes d'y collaborer.

### **Moyen terme : mécanisme de stabilisation**

La volatilité des prix étant un phénomène récurrent auquel nos exploitations agricoles familiales sont exposées, les partenaires de la concertation de la chaîne se sont engagés à intégrer cette mesure temporaire pour les deux secteurs dans un mécanisme de stabilisation interprofessionnel plus structurel pouvant être activé en périodes de crise aiguë. Les modalités de cette intégration seront élaborées au cours des six prochains mois, de manière à ce que le mécanisme puisse être poursuivi après la mesure temporaire à court terme. Il est évident pour les partenaires que les autorités compétentes doivent aussi y collaborer et y apporter une contribution. Le deuxième pilier de la Politique Agricole Commune prévoit une série d'instruments pour ce faire. L'expérience tirée du mécanisme de stabilisation apportera aussi des éléments constructifs lors de la préparation de la future PAC. Les partenaires de la concertation de la chaîne demandent aux Ministres compétents de pouvoir présenter cette initiative au niveau européen, en tant que projet pilote innovateur.

### **Secteur bovin : adaptation de l'indice de la viande bovine et plus de transparence**

La marge des producteurs bovins est également mise sous pression. La situation des détenteurs de bétail bovin viandeux a également été discutée. L'indice de la viande bovine est adapté de manière à ce qu'il corresponde encore mieux à la réalité. En dépit de l'amélioration de la conjoncture, il subsiste un déficit structurel par rapport à la marge de référence de 2005. Des progrès ont aussi été enregistrés autour d'un accord interprofessionnel pour la transparence au sein de la filière de la viande bovine. Un résultat définitif est attendu pour la fin du mois d'octobre.

### **Cahier de revendications commun pour l'Europe**

En marge des négociations des semaines écoulées, toutes les organisations agricoles belges ont élaboré un cahier de revendications commun en préparation du Conseil européen de l'Agriculture du 7 septembre 2015. Le fait que différentes organisations agricoles, qui ont parfois des visions très dissemblables, réussissent à parvenir à un document de consensus dans lequel il est tenu compte de cette diversité constitue un fait unique au sein de l'Union européenne. Nos organisations agricoles montrent ainsi à leurs coupoles européennes que l'adage belge "l'union fait la force" est toujours d'actualité.

## **PLUS D'INFORMATION**

L'Association Professionnelle des Fabricants d'Aliments Composés pour Animaux

- Yvan Dejaegher, directeur général APFACA (0477/31 88 75)





#### Fédérations de l'agriculture:

- ABS: Hendrik Vandamme, voorzitter (0476/41 51 58)
- Boerenbond: Pieter Verhelst, adviseur Europees & internationaal beleid (0476/65 16 13)
- FJA: Pierre André, (0478/55 86 42)
- FMB: Luc Hollands, membre et representant (0479/432 111)
- FUGEA: Philippe Duvivier, (0491/563 386)
- FWA: Yvan Hayez, secrétaire général (0477/47 16 25)
- Groene Kring: Marijke Jordens, voorzitter (0476/57 67 85)
- MIG: Schöppges Erwin, (0497/904 547)

#### Industrie alimentaire:

- FEVIA: chris Moris, directeur général Fevia ((0475/80 58 39)
- CBL: Renaat Debergh, administrateur délégué (0476/42 00 06)
- Fenavian: Anneleen Vandewynckel, directeur (0474/36 97 58)
- FEBEV: Thierry Smaghe, gedelegeerd bestuurder (0473/95 07 95)

#### retail:

- Comeos: Marieke Huion, Junior Advisor Communication ( 0492/729 370)

